

Foire aux questions – Conseil Municipal des Enfants (CME) de Cestas

À quelle heure commence le CME et où se déroule-t-il ?

Les commissions du CME se tiennent le mercredi matin à l'accueil élémentaire du Bourg.

- Accueil des enfants : 8h00 à 9h00
- Travaux des projets : 9h00 à 11h00
- Départ avec les familles : 11h00 à 12h00

Une fois par an, généralement le dernier samedi de novembre, une séance d'installation est organisée en matinée, en présence du Maire, des élus adultes, des élus enfants et de leurs familles, à la Halle Polyvalente du Bouzet ou à la Halle du Centre Culturel.

Quelle est la fréquence des réunions ?

Le CME se réunit régulièrement en commissions le mercredi matin (selon calendrier annuel transmis aux familles).

Cela représente une à deux réunions par mois.

Selon les projets, certaines actions peuvent également être organisées le week-end.

Quelle est la durée d'un mandat ?

Les jeunes conseillers sont élus pour un mandat de deux ans, non renouvelable.

Que se passe-t-il après le CM2 ?

Le mandat se poursuit normalement jusqu'à son terme.

Lorsqu'ils sont en 6^e, les élus ne participent plus aux réunions du mercredi, mais ils sont invités à revenir une dernière fois lors de l'installation du nouveau CME.

Cette installation marque donc la fin du parcours pour les anciens élus de CM2.

Que se passe-t-il après 12h le mercredi si je ne peux pas récupérer mon enfant ?

À partir de 12h00, une navette municipale peut conduire les enfants vers les centres de loisirs municipaux (Pierrettes ou Parc) pour y déjeuner et poursuivre l'après-midi.

Pour bénéficier de cette passerelle CME, les droits sont ouverts dès l'élection de votre enfant.

Le transport de la passerelle CME est gratuit.

Les réservations se font via le portail famille Carte+.

Comment mon enfant peut-il candidater ?

Les élèves de CM1 et CM2 domiciliés à Cestas peuvent candidater. Pour cela, ils doivent remplir :

- un dossier de candidature,
- une profession de foi.

Les dossiers sont remis à l'accueil périscolaire et/ou peuvent être envoyés par mail sur demande à l'adresse

suivante : conseildesenfants@mairie-cestas.fr

Le dépôt doit se faire avant la date limite fixée pour les élections.

Combien de jeunes sont élus au CME ?

Le CME est composé de 20 enfants conseillers, élus dans les 5 écoles élémentaires de Cestas :

- 2 élèves de CM1 (1 fille, 1 garçon),
 - 2 élèves de CM2 (1 fille, 1 garçon),
- par école.

Qui accompagne les jeunes dans leurs projets ?

Les enfants sont accompagnés par Sébastien PLAISIR, animateur référent du CME, les services municipaux ainsi que des élus adultes.

Selon les projets, des associations, experts ou autres personnes ressources peuvent également intervenir.

Quels types de projets le CME peut-il mettre en place ?

Les projets concernent la vie de la commune : solidarité, culture, loisirs, sport, environnement, aménagements, développement durable, etc.

La participation au CME a-t-elle un impact sur la scolarité ?

Non. Le CME se déroule sur le temps extra-scolaire (principalement le mercredi matin). La participation ne perturbe donc pas la scolarité.

Comment les parents sont-ils informés des activités du CME ?

Les familles sont informées par mails envoyés par l'animateur référent.

En cas de question, elles peuvent contacter directement Sébastien, l'animateur référent, par mail sebastien.plaisir@mairie-cestas.fr ou par téléphone (joignable au 06 31 82 09 05).

Les élus participent-ils à des événements les jours fériés ?

Oui. Les jeunes conseillers sont fortement invités à participer aux commémorations officielles organisées par la Ville de Cestas :

- le 8 mai (commémoration de la victoire de 1945),
- le 11 novembre (commémoration de l'armistice de 1918).

Ces cérémonies sont des temps importants de mémoire et de citoyenneté.

Quel est le rôle d'un élu du CME ?

Un élu du CME représente les enfants de Cestas.

Son rôle est de :

- porter la parole des jeunes auprès du Maire et des élus adultes,
- proposer et réaliser des projets pour améliorer la vie dans la commune,
- travailler en équipe avec les autres conseillers,
- participer aux cérémonies officielles et à la vie citoyenne,
- être un relais d'information auprès de ses camarades d'école.

Être élu au CME, c'est s'engager pour sa commune et apprendre à devenir un citoyen actif et responsable.

Comment se déroule l'élection du CME ?

L'élection se déroule dans les écoles, sur le temps scolaire.

Les enfants présentent leur profession de foi et les élèves de l'école votent pour leurs représentants.

Le scrutin se fait à bulletin secret, comme pour une véritable élection citoyenne.

Les parents peuvent-ils assister aux séances du CME ?

Les commissions du mercredi sont réservées aux enfants et à l'animateur référent.

En revanche, les parents sont invités à l'installation officielle du CME.

Que se passe-t-il si mon enfant ne peut pas assister à une réunion ?

En cas d'absence exceptionnelle, il suffit de prévenir l'animateur référent.

La régularité dans la participation reste cependant importante pour le bon déroulement des projets.

Mon enfant doit-il porter une tenue particulière lors des cérémonies ?

Aucune tenue spécifique n'est demandée, mais une tenue correcte est recommandée.

L'enfant devra porter son écharpe d'élu, qui lui est remise lors de l'installation du CME.

Le CME donne-t-il lieu à une reconnaissance officielle ?

Oui. À la fin du mandat, chaque conseiller reçoit un diplôme de participation remis par le Maire et les élus adultes, valorisant son engagement citoyen.